



# ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION

La rédaction d'une EPD (Environmental Product Declaration) nécessite un engagement important de la part de votre entreprise, mais offre également de nombreux avantages. Le but principal du programme EPD belge (B-EPD) du SPF Santé publique est d'offrir un cadre aux organisations intéressées par l'élaboration et la mise à disposition d'EPD. Le programme est accessible pour des produits de construction commercialisés ou proposés sur le marché en Belgique ou susceptibles d'être utilisés dans des ouvrages construits sur le territoire belge. Nous sommes prêts à vous aider dans vos démarches.

## Valeur ajoutée pour votre entreprise

- Une B-EPD est enregistrée dans TOTEM, l'outil belge qui permet aux architectes et aux concepteurs de calculer l'impact environnemental des produits de construction au niveau du bâtiment<sup>1</sup>. TOTEM est agréé pour la certification BREEAM, un système international d'évaluation de la durabilité des bâtiments.
- Une meilleure connaissance de votre processus de production entraîne souvent une réduction des coûts.
- Une vision complète et objective de l'impact environnemental de votre produit constitue un puissant atout de marketing.
- C'est une obligation légale si vous apposez un message environnemental sur votre produit ou sur son emballage.<sup>2</sup>

## Vos démarches en quelques mots

- Envoyez un courriel à [epd@health.fgov.be](mailto:epd@health.fgov.be) avec les informations relatives à votre entreprise et à votre produit.
- Nous vous communiquerons des informations plus concrètes, spécifiques à votre produit.
- Choisissez ensuite vous-même un expert ACV qui réalisera l'analyse du cycle de vie et qui rédigera la B-EPD. Souvent, il s'agit d'une personne externe.
- La réalisation d'une ACV est complexe, c'est pourquoi nous exigeons un contrôle par un tiers indépendant. Vous trouverez sur [www.b-epd.be](http://www.b-epd.be) une liste des personnes vérificatrices entrant en considération à cet effet.
- Nous effectuons un dernier contrôle et nous veillons à la signature numérique de la B-EPD.
- Vous introduisez la B-EPD dans notre banque de données.

---

<sup>1</sup> Actuellement, TOTEM utilise des données génériques. À partir de 2021, il utilisera aussi des données spécifiques via B-EPD.

<sup>2</sup> Voir l'[AR Messages environnementaux du 22/05/2014](#)

## Engagement

- Vous devez réaliser un inventaire détaillé de tous les processus.
- La rédaction d'une B-EPD demande de l'expertise, du temps, des moyens et un engagement de toute l'entreprise.

## Le coût

- Le coût d'une B-EPD est variable et dépend notamment de la complexité du produit et du nombre de lieux de production.
- Comptez entre 5.000 et 15.000 euros pour une EPD.
- Demandez des offres auprès de plusieurs consultants LCA, de préférence ceux ayant une expérience du programme belge.
- N'oubliez pas de demander en outre un prix auprès d'une personne vérificatrice.
- Nous réclamons une redevance administrative d'environ 200 euros par EPD.
- Essayez de couvrir un maximum de produits par EPD. Votre expert LCA et nous-mêmes pouvons vous y aider.
- Vérifiez si des mesures d'aide existent. En Flandre, vous pouvez faire appel au "KMO-portefeuille", en Wallonie, il existe des prêts spéciaux ("Easy Green") et des chèques technologiques et à Bruxelles, vous pouvez contacter Innoviris.

## Des questions ?

- Vous trouverez de plus amples informations sur [www.b-epd.be](http://www.b-epd.be).
- La banque de données est disponible sur [www.environmentalproductdeclarations.eu](http://www.environmentalproductdeclarations.eu).
- Une seule adresse pour toutes vos questions concernant le B-EPD : [epd@health.fgov.be](mailto:epd@health.fgov.be).
- Des questions à propos de TOTEM ? [helpdesk@totem-building.be](mailto:helpdesk@totem-building.be)



OPÉRATEUR DU PROGRAMME B-EPD  
**Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne  
alimentaire et Environnement**

Place Victor Horta 40, boîte 10 - 1060 Bruxelles